

WESTERN ASSURANCE CO.

INCORPORÉE EN 1881

ACTIF, au-delà de \$3,213,438.28
Bureau Principal: TORONTO, Ont.
 Hon. GEO. A. COX, Président.
 W. R. BROCK, Vice-Président.
 W. B. MEIKLE, Gérant-Général.
 C. C. FOSTER, Secrétaire.
Succursale de Montréal:
61 RUE ST-PIERRE.
 ROBT. BICKERDIKE, Gérant.

METROPOLITAN

Life Assurance Co'y
 :-: of New-York :-:

(Compagnie à Fonds Social)

Actif.....\$352,785,890.36
 Polices en vigueur au 31 décembre 1911..... 12,007,138.
 En 1911, la compagnie a émis au Canada des polices pour..... 405,079,318.
 Elle a déposé entre les mains du Gouvernement Canadien, exclusivement pour les Canadiens, environ..... 10,000,000.
 Il y a plus de 465,000 Canadiens assurés dans la METROPOLITAN.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "FEDERAL LIFE"

Bureau Principal: HAMILTON, Can.
 Capital et Actif \$5,316,968.65
 Assurances en force en 1910 23,887,141.41
 Surplus, 1911 329,973.65
 Contrats d'Assurance les plus désirables
 DAVID DEXTER, Président et Directeur-Gér.
 C. L. SWERNY, Gérant, District de Montréal.

Téléphone Main 553

ESINHART & EVANS

Agents principaux

SCOTTISH UNION & NATIONAL INSURANCE COMPANY OF EDINBURGH

GERMAN AMERICAN INSURANCE COMPANY NEW-YORK

et Courtiers Généraux d'Assurance.

Argent à prêter sur Biens Fonciers, aux taux courants les plus bas. Demande directe sollicitée.

BUREAU:
 EDIFICE LAKE OF THE WOODS,
 39, Rue St-Sacrement, Montréal.

ASSURANCE—(Suite)

gnies d'assurance-vie limitent la somme consacrée à leur publicité à une faible proportion du revenu produit par leurs nouvelles primes.

Outre que les compagnies d'assurance ordinaire sur la vie sont obligées de ne dépenser qu'une somme relativement faible pour leur publicité, il faut se rappeler que cette publicité doit couvrir une nation, souvent plusieurs nations et même l'univers entier. Dans l'un ou l'autre cas, les frais de publicité doivent forcément être limités.

Les seules compagnies qui, semble-t-il, seraient justifiées de ne pas limiter leurs frais de publicité, sont celles qui n'ont pas besoin de faire participer leurs assurés à leurs profits, c'est-à-dire celles dont les profits n'appartiennent qu'aux actionnaires. Dans ce cas, tant que la réserve n'en souffre pas, il ne s'agit de considérer que les moyens à prendre pour donner aux actionnaires les meilleurs dividendes possibles, c'est-à-dire réduire, une année, le fonds disponible pour les dividendes, afin de l'augmenter beaucoup dans l'avenir. Quand les profits doivent être repartis entre les assurés, cette manière de faire ne peut pas être mise en pratique, puisque l'assuré actuel aurait probablement quitté la compagnie quand sa police serait arrivée à maturité, avant d'avoir participé aux bénéfices, et qu'il aurait souffert d'une réduction de dividende, simplement au profit de futurs assurés.

Souvent les agents d'assurance ne pensent pas à tout cela quand ils demandent à leur compagnie de faire une forte publicité dans leur territoire.

Le contrat moderne à commission est basé sur l'idée qu'un agent doit supporter toutes les dépenses nécessaires au développement des affaires dans le territoire qui lui est confié.

La commission est supposée suffisante pour qu'il subviennne à ces dépenses.

Tout ce qu'un agent peut faire pour augmenter ses affaires, bénéficie naturellement à la compagnie, mais bénéficie aussi à l'agent. Celui-ci doit donc aider à faire de la propagande dans son district. De fortes commissions sont incompatibles avec de fortes dépenses pour la publicité, si l'on veut maintenir les frais dans des limites raisonnables.

L'agent travaille pour son avenir tout autant qu'un commençant et, comme le commencent, devrait consacrer aux affaires une partie de ses profits.

Plus un homme est connu favorablement dans sa localité, plus il a de chances d'y faire des affaires.

Il est certainement avantageux pour l'agent de bien faire connaître sa compagnie des personnes qu'il veut assurer,

ASSUREZ-VOUS

DANS

LA SAUVEGARDE

- 1^o PARCE QUE Ses Taux sont aussi avantageux que ceux de n'importe quelle compagnie.
- 2^o PARCE QUE Ses polices sont plus libérales que celles de n'importe quelle compagnie.
- 3^o PARCE QUE Ses garanties sont supérieures à la généralité de celles des autres compagnies.
- 4^o PARCE QUE La sagesse et l'expérience de sa direction sont une garantie de succès pour les années futures.
- 5^o PARCE QUE Par-dessus tout, elle est une compagnie Canadienne-Française et ses capitaux restent dans la Province de Québec pour le bénéfice des nôtres.

Siège Social: 7 Place d'Armes
 MONTREAL



Succursale au Canada, Bureau Chef à Montréal
 DIRECTEURS

Sir E. S. Clouston, Bart., Président, Geo. E. Drummond, Ecr., F. W. Thompson, Ecr., Sir Alexandre Lacoste, M. Chevalier, Ecr., William Molson aqpherson, Ecr.
 J. Gardner Thompson, Gérant.
 J. W. Blinnie, Assistant-Gérant.

Les Prévoyants du Canada

Assurance Fonds de Pension

CAPITAL AUTORISÉ \$500,000

Achetez des Parts des Prévoyants:

Parce que c'est un placement sans pareil.

Parce que c'est avec la plus petite prime, la plus grosse rente;

Parce que c'est la seule compagnie à "Fonds Social" faisant une spécialité du Fonds de Pension.

Bureau à Montréal:

Chambre 22,
 Edifice "La Patrie"

Bureau - Chef,

133, rue St-Pierre,
 QUEBEC.